



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2019

MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Suite aux évolutions de la réglementation afférente aux contrats de liquidité et afin notamment de se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1er janvier 2019, la société OXATIS (ALOXA - FR0013328184) est amenée à modifier son contrat de liquidité.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société OXATIS à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un retrait de 10 000 titres OXATIS en date du 5 juin 2019 après bourse.

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions OXATIS : 36 750
- Solde en espèce du compte de liquidité : 30 229,40 €

- FIN -

A PROPOS D'OXATIS

Leader sur les solutions technologiques e-commerce en Europe, Oxatis offre à plus de 10 000 sites marchands des solutions de création de sites et de marketing en mode SaaS. Oxatis est implantée dans cinq pays européens (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni). Oxatis est cotée depuis avril 2018 sur le marché Euronext Growth – ALOXA.

Pour plus d'informations, visitez www.oxatis.com

CONTACTS

Oxatis

Jean-Christophe Brun

04 86 26 26 26

investor@oxatis.com

Communication financière

Victoire Demeestère

01 56 88 11 24

vdemeestere@actifin.fr

Relations presse corporate

Bruno Lorthiois

06 78 97 07 24

blorthiois@lablcom.net

Relations presse financière

Isabelle Dray

01 56 88 11 29

idray@actifin.fr